



**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 4 juillet 2023
à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2023 tel que livré aux membres du conseil d'arrondissement.
- 10.03** Période de questions du public

Félicitations

- 10.04** Féliciter monsieur William Carrier joueur de l'équipe des Vegas Golden Knights de la Ligue nationale de hockey qui a remporté la Coupe Stanley 2023.
- 10.05** Féliciter madame Gertrude Boucher qui a célébré son centième anniversaire.

Condoléances

- 10.06** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de madame Marie-Louisa Palestini à la suite de son décès.
- 10.07** Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Egbert Gaye à la suite de son décès.

10.08 Offrir les plus sincères condoléances à la famille de monsieur Christian Denault à la suite de son décès.

Procès-verbal

10.09 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 5 juin 2023 à 19 h et le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 19 juin 2023 à 13 h.

10.10 Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2023.
1239255036

20 – Affaires contractuelles

Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

20.01 Accorder un contrat à 7762763 Canada inc. (Kepasc) au montant de 75 509,83 \$ taxes incluses pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-19992.
1237151018

Subvention - Contribution financière

20.02 Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 26 août 2023.
1239309018

20.03 Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de sa fête interculturelle qui s'est tenue le 17 juin 2023.
1239309019

20.04 Accorder une contribution financière de 900 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la tenue de trois ateliers de découverte théâtrale au Théâtre du Grand Sault qui se sont tenues du 4 au 7 mai 2023.
1237769006

20.05 Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2023-2024.
1239309020

20.06 Abroger la résolution CA22 20 0304 portant sur une contribution financière de 300 000 \$ au Centre de la petite enfance Familigarde de LaSalle.
1234629006

Autres affaires contractuelles

- 20.07** Autoriser la signature de l'entente de services entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux pour une somme totale de 117 540 \$ pour la période du 1^{er} août 2023 au 31 juillet 2024.
1239002004

30 – Administration et finances

Déclaration / Événement / Proclamation

- 30.01** Autoriser l'Association Cameroon Goodwill de Montréal à organiser son pique-nique familial le 16 juillet 2023 au parc Cavalier-De LaSalle, à organiser son tournoi amical de soccer le 12 août 2023 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de ces deux événements.
1239309022

- 30.02** Amender la résolution CA23 20 0218 afin de permettre la présence d'un camion de crème glacée lors du pique-nique annuel de l'organisme Les Aînés de LaSalle qui se tiendra le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides.
1239309021

Nomination

- 30.03** Nommer les membres du comité d'art mural de l'arrondissement de LaSalle.
1237769007

Reddition de comptes

- 30.04** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 15 juin 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2023.
1233035006

40 – Réglementation

Règlement – Adoption

- 40.01** Adopter le règlement 2098-LAS-201 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'y inclure le lot 1 930 087.
1239255023
- 40.02** Adopter le règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique.
1239582001

Règlement - Autre sujet

- 40.03** Déposer le certificat établissant le résultat de la procédure de demande de scrutin référendaire pour le règlement LAS-0159 autorisant un emprunt de 4 700 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment sis au 13, avenue Strathyre dans le quartier culturel du 13, avenue Strathyre, du moulin Fleming et du parc Stinson de l'arrondissement de LaSalle.

Urbanisme - Plan d'implantation et d'intégration architecturale durables

- 40.04** Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 7067, boulevard Newman (lot 2 751 032).

1239255032

46 – Toponymie et voies publiques

- 46.01** Demander au Conseil consultatif en reconnaissance de Montréal de préparer un dossier de toponymie pour attribuer un nouveau nom à la rue Comte, dans l'arrondissement de LaSalle.

1233680003

50 – Ressources humaines

- 50.01** Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

1236456007

70 – Autres sujets

- 70.02** Levée de la séance



Dossier # : 1239255036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2023.

De déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2023

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-22 16:40

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

Un comité consultatif d'urbanisme (CCU) a lieu chaque mois et un compte rendu est rédigé.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Déposer le compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 7 juin 2023.

JUSTIFICATION

N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Pascal LAVOIE
Chef de division - Urbanisme

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-06-21



Dossier # : 1237151018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) au montant de 75 509,83 \$ taxes incluses pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-19992.

D'accorder un contrat à 7762763 Canada Inc. (Kepasc), pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 75 509,83 \$, taxes incluses pour l'année 2023 (avec options de renouvellement pour 2 périodes additionnel d'un an soit pour 2024 et 2025), conformément à l'appel d'offres 23-19992 (2 soumissionnaires conformes).

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-22 16:51

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237151018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 7762763 Canada Inc. (Kepasc) au montant de 75 509,83 \$ taxes incluses pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023 dans le cadre de l'appel d'offres 23-19992.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire octroyer un contrat pour l'essouchement d'arbres abattus au cours des opérations régulières sur l'ensemble du territoire de l'arrondissement. L'activité se fait exclusivement par contrat.

Les travaux qui sont exigés lors du présent contrat incluent la préparation du chantier, l'essouchage ainsi que le nettoyage et la restauration des lieux après les travaux. Les travaux d'essouchement seront payés selon un prix unitaire en fonction du calibre des souches.

Les travaux en question permettront à l'arrondissement de finaliser les travaux arboricoles pour permettre de replanter de nouveaux arbres ou pour améliorer la sécurité et l'apparence des espaces verts. Ces travaux permettent également l'essouchement d'arbres abattus à cause de l'infestation par l'agrile du frêne.

Un appel d'offres public a été lancé et publié le 24 mai 2023 sur le système SÉAO afin d'identifier des entreprises pour offrir un d'un service d'essouchage pour l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA17 20 0501 adoptée le 7 septembre 2017 (1176598002) : D'accorder un contrat aux Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) ltée, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 87 313,16 \$, taxes incluses, pour une période de trente-six (36) mois, du 11 septembre 2017 au 10 septembre 2020 plus deux options de prolongation d'un an, conformément à l'appel d'offres 17-16172.

Résolution no CA16 20 0623 adoptée le 7 novembre 2016 : D'accorder un contrat aux Services d'Arbres Primeau inc, pour les services d'essouchement des troncs d'arbres de l'arrondissement de LaSalle pour une somme de 49 439,25 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation 16-15436.

Résolution no CA14 20 0653 adoptée le 8 décembre 2014 : D'accorder un contrat d'une année débutant du 1er décembre 2014 au 30 novembre 2015 au montant de 185 857,08 \$, taxes incluses, à la compagnie Arbo-Design Inc. pour élagage, abattage, essouchement et autres travaux arboricoles dans l'arrondissement de LaSalle conformément au cahier des charges, contrat E.A.14-1573, appel d'offres 14-13954.

DESCRIPTION

À la suite de l'appel d'offres public 23-19992, deux soumissions ont été déposées et les deux (2) sont conformes. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 juin 2023 et elle est valide pour 180 jours suivant la date d'ouverture.

Le contrat peut être renouvelé pour une période additionnelle de deux (2) ans soit pour 2024 et pour 2025 si l'arrondissement et la firme désirent se prévaloir de cette clause selon les modalités administratives inscrites.

JUSTIFICATION

EXPLICATION DES ÉCARTS

Il est recommandé d'octroyer le contrat à 7762763 Canada Inc., (Kepasc), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges. Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi:

RÉSULTATS DE SOUMISSION		(incluant taxes)
Firmes soumissionnaires		Prix de base
1	7762763 Canada Inc. (Kepasc)	75 509,83 \$
2	Entrepreneur Paysagiste Strathmore (1997) Ltée	76 947,02 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		88 904,42 \$
Coût moyen des soumissions conformes		76 228,43 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%)		1%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute conforme – la plus basse conforme)		1 437,19 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%)		2%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$)		-13 394,59 \$
Écart entre la plus basse conforme et l'estimation (%)		-15%
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (\$)		1 437,19 \$
Écart entre la 2 ^e plus basse et la plus basse (%)		2%

À la suite de l'ouverture de la soumission, nous avons comparé nos estimations à celles des adjudicataires et nous constatons que le montant est de 15 % inférieur au montant de l'estimation.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à 7762763 Canada Inc., (Kepasc), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du devis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces travaux seront payés par le budget de fonctionnement.

Les bons de commande des années de renouvellement seront indexés en fonction de l'IPC selon le calcul prévu au devis le cas échéant.

MONTRÉAL 2030

Les travaux d'essouchement permettent à l'arrondissement de LaSalle de poursuivre

l'accroissement de l'indice de canopée (d'arbres) en remplaçant les arbres abattus.
Les citoyens seront informés par accroche porte lors des travaux devant leur résidence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début : 15-07-2023

Fin : 30-11-2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Geneviève LEARY)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle LEDUC
coordonnateur(-trice) ingénierie
(arrondissements verdun et lasalle)

ENDOSSÉ PAR

Steve BARKLEY
Directeur des travaux publics

Le : 2023-06-20



Dossier # : 1239309018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 26 août 2023.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 26 août 2023.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-27 11:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 26 août 2023.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Cornucopia du Canada a adressé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, une demande de contribution financière pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 26 août 2023.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0272 (1229309025) - 8 août 2022 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 28 août 2022.

CA21 20 0396 (1219309004) - 4 octobre 2021 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 30 octobre 2021.

CA19 20 0387 (1197551024) - 3 septembre 2019 : D'entériner la décision d'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui a eu lieu le 24 août 2019.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ à l'Association Cornucopia du Canada pour la réalisation du programme souvenir de leur banquet de gala annuel qui aura lieu le 26 août 2023. L'Association Cornucopia du Canada est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires de LaSalle.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle contribue depuis plusieurs années au programme souvenir du banquet du gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Publicité d'une pleine page dans le programme souvenir du banquet du gala annuel de l'Association Cornucopia du Canada. Le message du Conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.
L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-06-13

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309019

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de sa fête interculturelle qui s'est tenue le 17 juin 2023.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de sa fête interculturelle qui s'est tenue le 17 juin 2023.
Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-27 10:17

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION **Dossier # :1239309019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ à Bienvenue à l'immigrant pour la réalisation d'un programme souvenir de sa fête interculturelle qui s'est tenue le 17 juin 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Bienvenue à l'immigrant a adressé une demande de soutien financier à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la réalisation d'un programme souvenir de sa fête interculturelle qui s'est tenue le 17 juin 2023 au parc Lefebvre. Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Bienvenue à l'immigrant a réalisé la deuxième édition de sa fête interculturelle le 17 juin 2023 au parc Lefebvre. Pour l'occasion, l'organisme a réalisé un programme-souvenir de l'événement et a adressé une demande de soutien financier à l'arrondissement pour publication. Le message du conseil d'arrondissement devra être approuvé par la Direction des services administratifs.

JUSTIFICATION

La contribution financière de 300 \$ permettra à l'organisme Bienvenue à l'immigrant de soutenir la réalisation du programme souvenir de sa fête interculturelle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-06-15

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1237769006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 900 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la tenue de trois ateliers de découverte théâtrale au Théâtre du Grand Sault qui se sont tenues du 4 au 7 mai 2023.

D'accorder une contribution financière de 900 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle, conformément au Programme 4 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle pour la tenue de trois ateliers de découverte théâtrale au Théâtre du Grand Sault qui se sont tenues du 4 au 7 mai; et

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-28 13:26

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237769006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 c) promouvoir la création
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 900 \$ à L'Avant-Scène de LaSalle pour la tenue de trois ateliers de découverte théâtrale au Théâtre du Grand Sault qui se sont tenues du 4 au 7 mai 2023.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis plusieurs années, l'Avant-Scène de LaSalle réalise et présente des pièces de théâtre amateur par et pour les citoyens de l'arrondissement de LaSalle. Dans une volonté de nouveauté et afin de favoriser les échanges avec le public laSallois, la troupe de théâtre locale, L'Avant-Scène, a remplacé ses représentations prévues au calendrier par la tenue d'ateliers sous forme de lecture de textes.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la *Politique de reconnaissance et de soutien des organismes* et respecte les conditions de cette politique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA20 200462(1208823011)- Lundi 7 décembre 2020 : D'accorder une contribution financière de 930 \$ au Théâtre L'Avant-Scène de LaSalle, conformément au Programme 3 de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle, pour la réalisation d'une résidence de création au Théâtre du Grand Sault et la tenue d'un atelier public de découverte théâtrale.

DESCRIPTION

Les ateliers qui ce sont tenue du 4 au 7 mai 2023 au Théâtre du Grand Sault consistaient en une lecture publique de textes sous les conseils d'un formateur lors de laquelle les spectateurs étaient invités à participer.

JUSTIFICATION

Ce projet de l'organisme est admissible au programme 4 : SOUTIEN À LA FORMATION ET AU PERFECTIONNEMENT EN ART, et le montant demandé respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet.

L'Avant-Scène de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant demandé de 900 \$ respecte le maximum de 60 % du budget admissible du projet qui s'élève à 1500 \$. Cette dépense provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la culture de la Direction culture, sports, loisirs et développement social.

MONTRÉAL 2030

Ce dossier contribue à l'atteinte des résultats de Montréal 2030 et des engagements en inclusion, équité et accessibilité universelle.

15 : Soutenir la vitalité culturelle de Montréal et son cœur créatif, notamment les industries culturelles, les artistes, les créateurs, et les travailleurs culturels et assurer la pérennité de leur pratique sur le territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'Avant-Scène est une troupe de théâtre amateur très active à l'arrondissement et ouverte à tous les citoyens désirant pratiquer le théâtre. L'accompagnement professionnel dans la réalisation des décors est un aspect important à la réussite de leur pièce de théâtre.

L'absence de contribution financière empêcherait la réalisation du projet déposé, laquelle aura un impact négatif sur l'offre d'activités locales. Advenant un report ou un refus de la décision du conseil d'arrondissement, certaines activités pourraient se voir annulées, ce qui aurait un impact direct sur la population de LaSalle.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Versement de l'octroi financier selon les modalités.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1239309020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2023-2024.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2023-2024.
Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE **Le** 2023-06-27 08:09

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2023-2024.

CONTENU

CONTEXTE

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré a adressé à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social, une demande de contribution financière pour la réalisation de son programme annuel d'activités 2023-2024 qui est distribué à tous les membres de l'organisme.

Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré regroupe plus de 300 membres qui participent aux différentes activités offertes par le club.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0504 (1176818088) - 5 septembre 2017 : D'accorder une contribution financière de 100 \$ au Club d'âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2017-2018.

CA16 20 0383 (1166818063) - 4 juillet 2016 : D'accorder une contribution financière de 100 \$ au Club d'âge d'or Ste-Catherine Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2016-2017.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2023-2024. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Les activités du club se déroulent du mois de septembre au mois de mai et sont offertes à l'ensemble des citoyens de 55 ans et plus.

JUSTIFICATION

La contribution financière permettra au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré de réaliser son programme annuel d'activités qui sera distribué aux citoyens de 55 ans et plus de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil

d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

MONTRÉAL 2030

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'organisme visé ne figure pas sur la liste des entreprises non conformes au processus de francisation de l'Office québécois de la langue française.

L'organisme visé a soumis la déclaration de la Charte de la langue française exigée, dûment remplie, et l'ensemble des vérifications nécessaires ont été effectuées par les responsables du présent dossier.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ

Le : 2023-06-20

Agente de développement communautaire

Cheffe de division

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER

Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1234629006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA22 20 0304 portant sur une contribution financière de 300 000 \$ au Centre de la petite enfance Familigarde de LaSalle.

D'abroger la résolution CA22 20 0304 portant sur une contribution financière de 300 000 \$ au Centre de la petite enfance Familigarde de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-27 10:24

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1234629006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Abroger la résolution CA22 20 0304 portant sur une contribution financière de 300 000 \$ au Centre de la petite enfance Familigarde de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Le conseil d'arrondissement a autorisé la signature d'une convention de contribution financière de 300 000 \$ entre l'arrondissement et le Centre de la petite enfance Familigarde de LaSalle le 6 septembre 2022 au moyen de la résolution CA22 20 0304.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA22 20 0304 (1224629001) : Autoriser la signature d'une convention de contribution financière de 300 000 \$ entre l'arrondissement et le Centre de la petite enfance - Familigarde de LaSalle et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement à cette fin jusqu'à concurrence de 300 000 \$.

DESCRIPTION

La convention de contribution financière visait le partage de locaux et d'un parc appartenant au CPE en échange d'une contribution financière de 300 000 \$ de la part de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'entente n'a pas encore été signée par le CPE et des modifications aux modalités qui avaient été originalement prévues seront sûrement apportées. Il y a donc lieu d'abroger la résolution CA22 20 0304 autorisant la signature de l'entente. De nouvelles négociations auront lieu entre le CPE et l'arrondissement afin d'élaborer une nouvelle entente qui répond aux besoins des deux parties.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
Chef de division

ENDOSSÉ PAR

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et
développement social

Le : 2023-06-16



Dossier # : 1239002004

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser la signature de l'entente de services entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux pour une somme totale de 117 540 \$ pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.

D'autoriser la signature de l'entente de services entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux pour les service de refuge animaliers pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.
D'autoriser une dépense maximale de 93 540 \$ à cette fin plus une somme maximale de 24 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-28 09:04

Signataire : Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239002004

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature de l'entente de services entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux pour une somme totale de 117 540 \$ pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024.

CONTENU**CONTEXTE**

Le contrat de service de refuge pour animaux octroyé par l'arrondissement de LaSalle arrive à échéance le 31 juillet 2023. En conformité avec la Loi sur les cités et villes (art. 573.3.2.1), il est permis de conclure une entente de gré à gré avec un organisme à but non-lucratif. Une telle entente a été négociée avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA afin de poursuivre une offre de service de refuge pour les animaux domestiques de l'arrondissement pour la période du 1er août 2023 au 31 juillet 2024. Le contrat permet le renouvellement de celui-ci pour une période d'un an, après le 31 juillet 2024.

Ce contrat comporte également la prestation de services pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) dans le cadre des différentes initiatives de l'arrondissement en matière de gestion d'animaux sur son territoire.

Ce programme permet, de façon humaine, efficace et économique de réduire la surpopulation des chats errants. Les chats errants adultes vivant en colonie seront capturés, stérilisés, vaccinés, traités par un vermifuge, incisés à l'oreille gauche et retournés dans leur milieu. Cette démarche permet de gérer la population de chats errants à long terme et d'en diminuer le nombre, car le programme de stérilisation agit sur le cycle de reproduction des chats. Il permet aussi de sensibiliser et d'éduquer les citoyens sur la problématique des chats errants sur le territoire ainsi que de prendre l'action de façon concrète.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

GDD 1212363065 CA21 200316

DESCRIPTION

L'entente d'un an prendra effet le 1^{er} août 2023 et prendra fin le 31 juillet 2024. Les frais mensuels à payer à la SPCA sont de l'ordre de 7 795 \$ (93 540 \$ pour l'année) et comprend les services suivants :

- accueil;

- permanence téléphonique;
- adoption, services de famille d'accueil, de stérilisation, de vaccination et d'installation de micro-puce;
- hébergement et identification des animaux trouvés et perdus;
- service de technique d'effarouchement;
- euthanasie et disposition des animaux;
- programme de CSRM.

Les frais associés au programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) sont facturés à l'unité jusqu'à concurrence de 24 000 \$ par année contractuelle et assure les services suivants :

- Frais d'hébergement pour animaux hébergés à la demande de l'arrondissement lors des services d'urgence jusqu'à concurrence de 6 000 \$ par année contractuelle (à un tarif de 30 \$ par jour);

- Frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de la Ville de Montréal ou de l'arrondissement lors des services d'urgence jusqu'à 6 000 \$ par année contractuelle (selon les prix facturés par les vétérinaires avec justificatifs et autorisés au préalable par le directeur);

- Frais pour le programme CSRM, jusqu'à concurrence de 12 000 \$ par année contractuelle. Mâles (castration) 101 \$ par et femelles (hystérectomie) 123 \$

La somme totale maximale de la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, pour le service de fourrière animale et pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) est de 117 540 \$.

JUSTIFICATION

Le partenariat avec la SPCA Montréal permettra d'offrir un service de fourrière animale aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables et éthiques en matière de gestion animale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les sommes prévues pour le programme CSRM pourraient varier d'une année à l'autre selon la demande. Par conséquent, il est possible que les sommes prévues pour chacune des années financières soient utilisées différemment, sans toutefois dépasser la somme totale prévue.

La somme totale du contrat (117 540 \$) sera répartie comme suit:

- 2023 : 48 975 \$
- 2024 : 68 565 \$

D'imputer la dépense comme indiquée à l'intervention financière.

La description des coûts apparaissant sur le bordereau de prix est ajoutée en pièce jointe.

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sonia MONTPETIT
chef(fe) de division - qualite du milieu, permis
et inspections (arrondissement)

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-06-21



Dossier # : 1239309022

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Autoriser l'Association Cameroon Goodwill de Montréal à organiser son pique-nique familial le 16 juillet 2023 au parc Cavalier-De LaSalle, à organiser son tournoi amical de soccer le 12 août 2023 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de ces deux événements.

D'autoriser l'Association Cameroon Goodwill de Montréal à organiser son pique-nique familial le 16 juillet 2023 au parc Cavalier-De LaSalle, à organiser son tournoi amical de soccer le 12 août 2023 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de ces deux événements.

Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-27 10:29

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'Association Cameroon Goodwill de Montréal à organiser son pique-nique familial le 16 juillet 2023 au parc Cavelier-De LaSalle, à organiser son tournoi amical de soccer le 12 août 2023 au parc Hayward et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées lors de ces deux événements.

CONTENU**CONTEXTE**

L'Association Cameroon Goodwill de Montréal a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser son pique-nique familial le 16 juillet 2023 au parc Cavelier-De LaSalle de 10 h à 17 h 30 et son tournoi amical de soccer le 12 août 2023 de 10 h à 18 h. Ils souhaitent servir des boissons alcoolisées lors de ces deux événements.

L'Association Cameroon Goodwill de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA11 20 0439 (1113413092) - 15 août 2011 : D'entériner la permission accordée à l'Association Cameroon Goodwill de Montréal de se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées au parc Lefebvre, le 13 août 2011, dans le cadre de leur pique-nique annuel. Les responsables se sont assurés qu'aucune boisson alcoolisée n'a été servie à des personnes mineures.

DESCRIPTION

Un permis pour servir des boissons alcoolisées doit être obtenu de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

L'approbation de l'arrondissement de LaSalle permettra la tenue des deux événement au bénéfice des citoyens.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**MONTRÉAL 2030**

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1239309021

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Amender la résolution CA23 20 0218 afin de permettre la présence d'un camion de crème glacée lors du pique-nique annuel de l'organisme Les Aînés de LaSalle qui se tiendra le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides.

D'amender la résolution CA23 20 0218 afin de permettre la présence d'un camion de crème glacée au pique-nique annuel de l'organisme Les Aînés de LaSalle qui se tiendra le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-28 08:45

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239309021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA23 20 0218 afin de permettre la présence d'un camion de crème glacée lors du pique-nique annuel de l'organisme Les Aînés de LaSalle qui se tiendra le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides.

CONTENU

CONTEXTE

Le conseil a autorisé Les Aînés de LaSalle à organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées au moyen de la résolution CA23 20 0218. Les Aînés de LaSalle ont soumis une nouvelle demande dans le cadre de cet événement, soit l'autorisation d'avoir un camion de crème glacée lors de l'événement.

Il y a lieu d'amender la résolution CA23 20 0218 afin d'autoriser la présence d'un camion de crème glacée durant l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA23 20 0218 (1239309016) - 5 juin 2023 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à organiser son pique-nique annuel le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées. En cas de pluie, l'événement sera remis au 27 juillet 2023.

DESCRIPTION

Amender la résolution CA23 20 0218 afin d'autoriser un camion de crème glacée lors du pique-nique annuel de l'organisme Les Aînés de LaSalle le 25 juillet 2023 à la terrasse Serre du parc des Rapides.

JUSTIFICATION

Cet amendement permettra à l'organisme Les Aînés d'offrir de la crème glacée à ses membres lors de son pique-nique annuel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les priorités Montréal 2030 ne s'appliquent pas en raison de la nature du dossier.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

**CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS
ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Karine MATHIEU
Agente de développement communautaire

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Cheffe de division

Le : 2023-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture, sports, loisirs et dév. social



Dossier # : 1237769007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité d'art mural de l`arrondissement de LaSalle.

De nommer les membres du comité d'art mural afin de permettre l'évaluation des demandes de projets d'art mural et de soumettre des recommandations au conseil d'arrondissement. Le comité sera composé des personnes suivantes :

- un représentant de la Direction de la culture, des sports, du loisirs et du développement social de l`arrondissement de LaSalle;
- un représentant du développement commercial, PME MTL du Grand Sud-Ouest;
- un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l`arrondissement de LaSalle;
- un résident membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-27 12:00

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1237769007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division de la culture_du développement social et événements
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer les membres du comité d'art mural de l` arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des dispositions du Règlement LAS-0134, dont l'objectif est de régir et d'encadrer la réalisation des projets d'art mural, un comité d'analyse doit être nommé. Celui-ci a pour mandat d'évaluer les projets d'art mural assujettis à une demande de certificat d'autorisation et de faire des recommandations au conseil d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA21 200229 (1218823001)- lundi 7 juin 2021 :De nommer les membres du Comité de l'art mural pour les années 2021 et 2022

CA20 200224 (1208823002) - lundi 8 juin 2020 : De nommer les membres du Comité sur l'art mural pour l'année 2020

DESCRIPTION

Nomination des membres du Comité sur l'art mural de l` arrondissement. Le comité sera composé de:

- un représentant de la Direction de la culture, des sports, du loisirs et du développement social de l` arrondissement de LaSalle
- un représentant du développement commercial, PME MTL du Grand Sud-Ouest
- un représentant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l` arrondissement de LaSalle
- un résident membre du Comité Consultatif d'Urbanisme de l'arrondissement de LaSalle

JUSTIFICATION

Afin de se conformer au Règlement LAS-0134, il est nécessaire de nommer un comité d'analyse afin de permettre l'évaluation des demandes de projets d'art mural et de faire des recommandations au conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les projets d'art mural répondent aux axes 1 et 5 du plan culturel de l'arrondissement, soit "accroître la participation des citoyens et diversifier les habitudes culturelles" et "développer le réflexe culturel dans toutes les initiatives sur le territoire de LaSalle".

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pascal LAVOIE, LaSalle

Lecture :

Pascal LAVOIE, 21 juin 2023

RESPONSABLE DU DOSSIER

Soledad MALKASSOFF
agent(e) de développement culturel

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ
Chef de division

Le : 2023-06-20

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Alain P POIRIER
Directeur Culture



Dossier # : 1233035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 15 juin 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2023.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 15 juin 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2023..

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-16 14:57

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1233035006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 15 juin 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2023.

CONTENU**CONTEXTE**

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement.

Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 200223 le 5 juin 2023 La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 20 avril au 17 mai 2023 ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2023.

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 18 mai au 15 juin 2023 , ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2023. à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)**

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2023-06-16



Dossier # : 1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le Règlement 2098-LAS-201 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 mai 2023 à 19 h;
Attendu qu'aucune modification n'a été apportée au premier projet de règlement.

D'adopter le second projet de règlement portant le numéro 2098-LAS-201 intitulé
«Règlement modifiant le règlement sur le zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087 » ;

De le soumettre à une consultation publique quant à son objet et aux conséquences de son adoption.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-21 14:59

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255023

Unité administrative responsable :

Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé :

Conseil d'arrondissement

Projet :

-

Objet :

D'adopter le Règlement 2098-LAS-201 amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Règlement amendant le Règlement de zonage numéro 2098 de manière à modifier le plan de zonage (Cédule A) pour agrandir la zone h07-11 à même la zone h07-13 afin d'inclure le lot 1 930 087.

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de modification des règlements d'urbanisme (3003242716) a été déposée le 23 janvier 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour modifier le plan de zonage (Cédule A) afin d'agrandir la zone H07-11 à même la zone H07-13 pour y inclure le lot 1 930 087 (avenue Strathyre).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N.A.

DESCRIPTION

Le lot visé est le seul qui n'est pas construit parmi les trois (3) lots composant la zone H07-13. Les deux (2) autres lots construits sont de 5 à 6 fois plus grands en superficie que le lot visé. Les paramètres qui figurent à la grille des usages et normes de cette zone rendent impossible la construction de tout bâtiment sur le terrain vacant.

JUSTIFICATION

À sa séance du 5 avril 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que la demande de modification :

- assure la conformité à la planification régionale et locale;
- permet de consolider le secteur des Highlands;
- diminue les nuisances actuelles liées au stationnement et aux dépôts sauvages sur ce lot.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N.A.

N.A.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N.A.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N.A.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N.A.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion et adoption du premier projet : 1er mai 2023

Assemblée publique : mai 2023

Adoption du second projet : 5 juin 2023

Période d'approbation référendaire : juin 2023

Adoption finale du projet de règlement : 4 juillet 2023

Certificat de conformité + entrée en vigueur : août 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Antoine CANTIN RATELLE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-04-21



Dossier # : 1239582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique

De l'adoption du Règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique pour les motifs suivants :

- Le projet de règlement répond aux objectifs de Montréal 2030 et du Plan Climat;
- Le projet de règlement répond à l'orientation 5 de la planification stratégique 2023-2030 de LaSalle, soit de viser une transition écologique pour un avenir vert et résilient;
- Le projet de règlement positionne l'arrondissement à titre de leader pour la constitution d'un comité de transition écologique.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-05-30 16:34

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique

CONTENU

CONTEXTE

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Diane BIBEAU
Analyste de dossiers

IDENTIFICATION Dossier # :1239582001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	D'adopter le règlement LAS-0160 constituant un Comité de transition écologique

CONTENU

CONTEXTE

La transition écologique est une priorité pour la Ville de Montréal et l'une des quatre (4) orientations du plan stratégique Montréal 2030 qui touche l'ensemble des 19 arrondissements. Avec son Plan Climat 2020-30, Montréal s'engage à devenir carboneutre d'ici 2050 et identifie quarante-six (46) mesures pour accélérer la transition écologique et par conséquent améliorer la résilience de la communauté montréalaise. L'arrondissement de LaSalle a à cœur d'accélérer la transition écologique sur son territoire et la place parmi l'une des cinq (5) grandes orientations de sa planification stratégique 2023-2030. Cette orientation vise notamment à sensibiliser et encourager les initiatives vertes et durables, à contribuer à la réduction de l'empreinte carbone, à protéger la biodiversité et à assurer la résilience du territoire et des infrastructures.

La création d'un comité de transition écologique permet de proposer des solutions adaptées au contexte laSallois pour atteindre ces objectifs ambitieux grâce à une collaboration avec les partenaires du milieu. Le rôle principal de ce comité est d'agir à titre consultatif et d'émettre des recommandations en matière de transition écologique au conseil d'arrondissement.

Le projet de règlement en question a pour objectif de constituer le comité de transition écologique de LaSalle et d'en définir l'administration, les fonctions, la composition et le fonctionnement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA 23 20 0103 - 3 avril 2023 - Adopter la planification stratégique 2023-2030 de l'arrondissement de LaSalle - 1233680002

DESCRIPTION

Compte tenu de l'urgence climatique, l'arrondissement souhaite constituer un comité de transition écologique composé de membres aux expertises variées et adaptées au contexte actuel qui pourra le guider dans la prise de décisions structurantes pour accélérer la transition écologique sur son territoire. Le projet de règlement proposé vise donc à autoriser la création d'un tel comité afin qu'il fasse partie intégrante du processus décisionnel de l'arrondissement.

Ce projet de règlement propose notamment que :

- l'administration du comité soit réalisée par un fonctionnaire relevant de la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises agissant à titre de Secrétaire et n'ayant aucun droit de vote;
- le comité émette des recommandations au conseil d'arrondissement afin de guider sa prise de décision dans l'objectif de :
 - ◊ Contribuer à la lutte contre les changements climatiques et favoriser l'adaptation des communautés et du territoire laSallois face à ceux-ci;
 - ◊ Stimuler les pratiques qui visent à accélérer la transition écologique;
 - ◊ Sensibiliser et inspirer pour encourager les pratiques écoresponsables;
 - ◊ Développer et maintenir des partenariats avec les organisations et contribuer à leur rayonnement.
- le comité soit composé d'un minimum de six (6) membres, y compris, mais sans s'y limiter :
 - ◊ Deux (2) membres du conseil d'arrondissement;
 - ◊ Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Cécil-P.-Newman;
 - ◊ Un (1) membre citoyen résidant dans le district électoral Sault-Saint-Louis;
 - ◊ Au moins un (1) membre représentant un organisme œuvrant dans le milieu scolaire, de l'environnement, de la santé, de l'économie, du développement social ou tout autre milieu connexe;
 - ◊ Un (1) membre représentant la Direction de l'Aménagement Urbain et des Services aux Entreprises et agissant à titre de secrétaire du Comité.

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande l'adoption du présent règlement pour les motifs suivants :

- Le projet de règlement répond aux objectifs de Montréal 2030 et du Plan Climat;
- Le projet de règlement répond à l'orientation 5 de la planification stratégique de LaSalle, soit de viser une transition écologique pour un avenir vert et résilient;
- Le projet de règlement positionne l'arrondissement à titre de leader pour la constitution d'un comité de transition écologique.

L'administration, la responsabilité, la composition et le fonctionnement du comité de transition écologique sont définis dans le présent projet de règlement afin d'en définir la portée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

MONTRÉAL 2030

L'adoption du règlement contribuera à l'atteinte des résultats en lien avec les priorités du Plan stratégique Montréal 2030 puisqu'il répond directement à l'orientation # 1, soit d'accélérer la transition écologique. Le comité permettra notamment d'émettre des recommandations visant à mettre en place des solutions répondant aux priorités en matière de transition écologique du Plan Montréal 2030.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Constituer un comité de transition écologique, accélérer la transition écologique, favoriser la résilience du territoire et de la population laSalloise.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une opération de communication sera lancée par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs de l'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis de motion - 5 juin 2023

Dépôt et présentation du projet de règlement - 5 juin 2023

Adoption du règlement : 4 juillet 2023

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Veronique DUMAIS LALONDE
Conseillère en planification

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-05-29



Dossier # : 1239255032

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 7067, boulevard Newman (lot 2 751 032) . .

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de transformation (TR3003266694), les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique située au 7067, Boulevard Newman, suite 05080 (Bâton Rouge ou lot 2 751 032), considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface) puisqu'il :

- s'intègre dans le cadre bâti et le paysage environnant;
- favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle;
- crée un environnement attrayant pour les usagers.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-22 16:48

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1239255032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver les documents soumis en vertu des dispositions du Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale durables numéro LAS-0146 (PIIAD), afin de changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique au 7067, boulevard Newman (lot 2 751 032). .

CONTENU

CONTEXTE

Une demande de permis de transformation (TR3003266694) a été déposée le 2 mai 2023 à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises de l'arrondissement de LaSalle pour notamment changer le matériau de revêtement extérieur d'un mur donnant sur une voie publique.

Les travaux prévus dans la demande de permis de transformation sont assujettis au chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface du Règlement relatif aux PIIAD, en vertu de l'article 8.2, alinéa 1, paragraphe 4.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

N/A

DESCRIPTION

Le projet s'inscrit dans le cadre de l'aménagement de la suite 05080 dans la portion est du Carrefour Angrignon (commerce de grande surface). Cette suite subira des travaux de transformation intérieurs qui permettront au commerce de restauration Bâton rouge de s'établir. Ces travaux impliquent également la modification du mur extérieur entre les commerces l'entrée numéro 2 et le commerce « La Cage Brasserie sportive » afin d'y aménager une vitrine et une entrée réservée au commerce mentionné. Ce mur donne sur le boulevard Newman.

La partie du mur qui sera sujet aux travaux de transformation extérieure est actuellement entièrement recouverte d'un affichage temporaire annonçant la venue d'un nouveau commerce. Cette façade est dégarnie depuis le départ de l'ancien occupant en 2019 (Magasin Sears).

La nouvelle vitrine et entrée du local seront soulignées par un encadrement constitué des matériaux de revêtements suivants :

- Revêtement léger: panneaux d'aluminium galvanisés, du fabricant *ALPOLIC*, modèle FR, d'une épaisseur de 4 mm, calibre 22, dimensions sur mesure jusqu'à 1,24 m de hauteur et jusqu'à 2,39 m de largeur, système d'emboîtement et vis non apparentes, de couleur Anthracite Zinc (noire) ou un équivalent ;
- Revêtement léger: lamelles d'aluminium apposées à la verticale, du fabricant *Longboard*, modèle *Link & Lock*, projetante sur une distance de 30 cm, de dimensions de 5,30 m de hauteur et 0,08 m de largeur, finition imitant un bois pâle, couleur *National Walnut* ou un équivalent ;
- Revêtement lourd: maçonnerie de brique de béton, du fabricant *Méridian*, de modèle Georgetown MK II, de dimensions 57 mm x 203 mm x 90 mm (format modulaire métrique), de couleur beige ou un équivalent.

Le projet respecte les objectifs et les critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD se trouvant au chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface.

JUSTIFICATION

À sa séance du 7 juin 2023, le comité consultatif d'urbanisme (CCU) a émis un avis favorable unanime, considérant que le projet respecte les objectifs et critères applicables du Règlement relatif aux PIIAD (chapitre 8 : Commerce de moyenne ou de grande surface) puisqu'il :

- s'intègre dans le cadre bâti et le paysage environnant;
- favorise la qualité architecturale, esthétique et fonctionnelle;
- crée un environnement attrayant pour les usagers.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

N/A

MONTRÉAL 2030

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Nathalie HADIDA, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mario BENAVENTE
conseiller(-ere) en aménagement

ENDOSSÉ PAR

Hugo ROUSSEAU
Directeur

Le : 2023-06-21



Dossier # : 1233680003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil consultatif en reconnaissance de Montréal de préparer un dossier de toponymie pour attribuer un nouveau nom à la rue Comte, dans l'arrondissement de LaSalle

De demander au Conseil consultatif en reconnaissance de Montréal de préparer un dossier de toponymie pour attribuer un nouveau nom à la rue Comte, dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-27 10:28

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION**Dossier # :1233680003**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Projet :	-
Objet :	Demander au Conseil consultatif en reconnaissance de Montréal de préparer un dossier de toponymie pour attribuer un nouveau nom à la rue Comte, dans l'arrondissement de LaSalle

CONTENU**CONTEXTE**

En mars 1955, le conseil municipal de la Ville de LaSalle (1912-2001) a adopté une résolution afin de nommer la rue Comte, en l'honneur du prêtre Ferdinand Comte, curé fondateur de la paroisse Sainte-Catherine-Labouré, érigée canoniquement 4 ans plus tôt, en 1951. La rue Comte est une artère résidentielle qui longe le flanc ouest de l'église Sainte-Catherine-Labouré, entre la rue Clément et le boulevard Newman. Aujourd'hui située dans l'arrondissement de LaSalle de la Ville de Montréal, cette rue regroupe environ 125 adresses résidentielles et un commerce.

Le 16 juin 2023, Me Marie Christine Kirouac, Ombudsman de l'Archidiocèse de Montréal, a adressé conjointement à la mairesse de la Ville de Montréal, Valérie Plante, et à la mairesse de l'arrondissement de LaSalle, Nancy Blanchet, une demande afin de modifier le nom de la rue Comte. Dans sa démarche, faite avec l'aval de l'archevêque de Montréal, Monseigneur Christian Lépine, Me Kirouac précise que selon les dossiers de l'archidiocèse, le curé Ferdinand Comte a posé des gestes qui le rendent indigne d'avoir une rue en son honneur.

Nommer ou renommer une rue ou un parc est une compétence exclusive du conseil municipal de Montréal. L'arrondissement de LaSalle demande donc au Conseil consultatif en reconnaissance de Montréal, qui remplace le Comité de toponymie de Montréal, d'étudier cette demande de changement de nom de la rue Comte et de soumettre une recommandation à cet effet au conseil municipal de Montréal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

8 mars 1955 : résolution du conseil municipal de Montréal désignant la rue Comte

DESCRIPTION

Demander au Conseil consultatif en reconnaissance de Montréal de préparer un dossier de toponymie pour attribuer un nouveau nom à la rue Comte, dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Les élus de LaSalle sont sensibles aux révélations faites par l'Ombudsman de l'Archevêché au sujet du curé Ferdinand Comte. Les agissements rapportés sont graves et ont été posés envers des citoyens de LaSalle. De plus, les élus considèrent que les ononymes de

l'arrondissement doivent rendre hommage à des personnages, des groupes de personnes ou des organisations qui ont eu un impact positif sur la collectivité, et non l'inverse. Enfin, les élus de LaSalle considèrent que compte tenu que les informations au sujet du curé Ferdinand Comte proviennent de l'autorité qui avait compétence sur ce prêtre, le changement de nom de la rue Comte doit être étudié. En effet, il ne s'agit pas de simples allégations, mais d'informations provenant du dossier sur ce prêtre, révélées par l'Ombudsman de l'Archevêché, qui a justement pour mission de faire la lumière sur les agissements de certains prêtres qui n'ont jamais été révélés jusqu'à présent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Si le changement de nom de rue devait être décidé par le conseil municipal de Montréal, les principaux aspects financiers pour l'arrondissement sont le coût de nouveaux panneaux d'identification de la rue et certains frais liés à la mise à jour de cartes et plans.

MONTRÉAL 2030

Aucun

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le principal impact du changement de nom d'une rue est l'inconvénient que cela représente pour les quelque 125 ménages et le commerce qui ont leur adresse sur la rue Comte. Inversement, les victimes d'actes posés dans le passé par des prêtres sont susceptibles de trouver une forme de réconfort ou de justice réparatrice en apprenant que la Ville de Montréal a retiré à ce prêtre l'honneur d'avoir une rue à sa mémoire.

IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera faite aux ménages et au commerce situés sur la rue Comte pour les aviser de l'Amorce d'une réflexion sur le changement du nom de la rue.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

À déterminer

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Le : 2023-06-27

Nathalie HADIDA
Chef de division relations avec les citoyens et
greffe



Dossier # : 1236456007

Unité administrative responsable : Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines

Niveau décisionnel proposé : Conseil d'arrondissement

Projet : -

Objet : Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Christianne CYRENNE Le 2023-06-22 12:16

Signataire :

Christianne CYRENNE

directeur(-trice) - arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1236456007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la Division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****MONTRÉAL 2030****IMPACT(S) MAJEUR(S)****IMPACT(S) LIÉ(S) À LA COVID-19****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION**

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Josée BOULANGER
Chef de division ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Josée BOULANGER
Chef de division - Ressources humaines

Le : 2023-06-21